



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/712
2 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 109 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA
SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES
AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Lettre datée du 2 décembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Malte du Forum mondial des organisations non gouvernementales (ONG) intitulée "Lancement de l'Année internationale de la famille" adoptée par le Forum mondial des ONG sur le lancement de l'Année, que mon gouvernement a eu l'honneur d'accueillir à Malte du 28 novembre au 2 décembre 1993 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, au titre du point 109 de l'ordre du jour, et en particulier dans le contexte du lancement de l'Année internationale de la famille à l'Assemblée générale, le 7 décembre 1993, en application de la résolution 47/237, en date du 20 septembre 1993.

L'Ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) Joseph CASSAR

ANNEXE

Déclaration de Malte du Forum mondial des ONG sur le lancement
de l'Année internationale de la famille

Le Forum mondial des ONG sur le lancement de l'Année internationale de la famille, réuni à La Valette du 28 novembre au 2 décembre 1993 avec la participation de plus de 1 000 personnes venant de près de 100 pays,

Prenant note du soutien extraordinaire apporté à la Déclaration des organisations non gouvernementales internationales sur l'Année internationale de la famille, 1994, présentée au Forum mondial des ONG et signée par 58 organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, 25 autres organisations non gouvernementales, 13 réseaux non gouvernementaux régionaux et 105 organisations nationales et locales de 40 pays,

Animé par un esprit de solidarité et de consensus,

Approuve la Déclaration jointe en annexe, et

Désigne cette déclaration Déclaration de Malte du Forum mondial des ONG sur le lancement de l'Année internationale de la famille.

APPENDICE

Déclaration des organisations non gouvernementales internationales
sur l'Année internationale de la famille, 1994

Nous, soussignées, organisations non gouvernementales internationales,

1. Nous réjouissons du lancement de l'Année internationale de la famille et de la manifestation connexe, le Forum mondial des ONG tenu à Malte, et ne doutons pas que les travaux du Forum aideront à créer un mouvement mondial en faveur de l'Année internationale de la famille. Rappelant les apports positifs du secteur des ONG aux préparatifs de l'Année, la réunion mondiale de Malte est un témoignage supplémentaire des efforts que déploie et peut déployer la communauté des ONG à tous les niveaux en faveur des familles et avec celles-ci;

2. Considérons que les familles, en tant qu'unités de base fondamentalement autonomes de la société, peuvent, même dans des conditions extérieures adverses, régler leurs propres affaires internes et maintenir des relations utiles et harmonieuses;

3. Préconisons des politiques cherchant à habiliter les familles en tant que groupes sociaux de base afin de leur assurer, ainsi qu'à chacun de leurs membres, continuité, sécurité et dignité à la lumière des changements généralisés, constants et rapides découlant des interactions entre les populations et leur environnement;

4. Affirmons que les familles, en tant que groupes fondamentaux de la société, ont droit à un maximum de protection et d'aide pour remplir leur rôle en vue du bien-être de chacun de leurs membres et de la société, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la Déclaration sur le progrès social et le développement, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention des droits de l'enfant et des déclarations, principes et résolutions pertinents;

5. Réaffirmons les principes et objectifs de l'Année internationale de la famille et nous engageons à les respecter, soulignant que des familles stables sont les principaux agents d'un développement durable, lequel est largement tributaire de la maturité sociale, émotionnelle, spirituelle, culturelle et politique de tous les membres de la famille. Dans ce contexte, la consécration de la famille exige une approche globale des questions telles que la redistribution des ressources mondiales, l'élimination de la pauvreté et la garantie de l'éducation et de la santé à tous;

6. Reconnaissons la diversité des formes et fonctions des familles de par le monde, à condition qu'elles soient pleinement compatibles avec les droits fondamentaux de la personne humaine. L'Année internationale de la famille est particulièrement indiquée pour promouvoir des notions concernant les familles et les relations intrafamiliales permettant la jouissance effective de ces droits, en particulier pour ce qui est de l'égalité entre les sexes et des droits des enfants mineurs;

Nous, soussignées, organisations non gouvernementales internationales,

7. Engageons vivement les gouvernements à appuyer la création ou le développement d'organes nationaux de coordination pour l'Année internationale de la famille afin d'élaborer des plans d'action concrets aux niveaux national, local et communautaire, en prenant en compte les moyens et les possibilités d'auto-assistance des familles ainsi que des organisations non gouvernementales opérant à la base;

8. Prions les gouvernements de formuler des politiques tenant compte des familles, favorisant l'autosuffisance et la participation des familles, compte tenu des aspirations et des attentes des familles elles-mêmes. A ce propos, une société valorisant la famille, des mesures économiques et écologiques ciblées et la reconnaissance de la contribution des familles dans les domaines social, culturel et économique, sont indispensables;

9. Engageons vivement les gouvernements à envisager de mener des actions communes spéciales avec des organisations non gouvernementales dans, par exemple, les domaines suivants : évaluation des programmes sociaux et de leurs effets sur la famille; travaux de recherche pratiques visant à recueillir des données, articuler les questions relatives à la famille et proposer des solutions; étude des questions liées au sexe et définition de mesures propres à assurer l'égalité entre la population masculine et la population féminine à tous les âges; valorisation d'une image objective de la vie familiale dans les médias; conciliation de la vie professionnelle et de l'emploi et des obligations familiales; apprentissage de la vie familiale; questions de santé de la famille; aide aux familles vivant dans le dénuement; aide aux familles réfugiées et déplacées, notamment pour ce qui est de leurs relations avec le pays hôte et le pays d'origine; développement de services d'appui et de conseil aux familles et aux membres des familles en difficulté ou en danger;

10. Invitons les gouvernements à appuyer et rallier les initiatives des organisations non gouvernementales et les projets des mouvements familiaux concernant la célébration, le 15 mai de chaque année, de la Journée internationale de la famille;

11. Demandons que la famille soit un thème particulier des rapports nationaux et internationaux pertinents sur les questions sociales;

12. Prions instamment les gouvernements d'examiner le rôle et la fonction des familles ainsi que leurs capacités et besoins dans les prochaines réunions de la Commission du développement social et de la Commission du développement durable. Afin d'assurer l'exécution des plans et activités liés à l'Année internationale de la famille, il faudrait envisager la famille dans le contexte des programmes élaborés pour la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), le Sommet mondial du développement social (1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : égalité, développement et paix (1995);

13. Engageons vivement les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures de suivi appropriées à l'issue de l'Année

internationale de la famille et à entreprendre un processus constant de constitution d'une société valorisant la famille;

14. Demandons qu'une déclaration sur les droits et responsabilités des familles soit l'un des objectifs précis du suivi de l'Année internationale de la famille;

Conformément à nos expériences, compétences et objectifs respectifs, nous, soussignées, organisations non gouvernementales internationales,

15. Envisageons d'explorer les domaines où des actions novatrices peuvent être élaborées pour consolider la famille et souligner le rôle bénéfique de la vie familiale pour ses membres, leur permettant ainsi de maîtriser le vécu de leur quotidien et de prendre des décisions concernant leur avenir;

16. Entendons continuer d'assumer la responsabilité de services personnalisés et souples en faveur des familles, de réviser régulièrement ces programmes d'aide en y faisant participer les familles de manière à mieux répondre à leurs besoins et attentes;

17. Maintenons à l'étude notre rôle de partisans et de médiateurs en nous faisant les interprètes des forces et des préoccupations des familles auprès des politiciens, des médias, des responsables de l'enseignement, des employeurs, des travailleurs, des institutions spécialisées et des organismes s'occupant d'enfants, de jeunes, de femmes, d'hommes, de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes se trouvant dans le dénuement, etc.;

18. Espérons créer une nouvelle culture de partenariat et de nouvelles structures de négociation et de coopération aux niveaux national et international, favorisant des réseaux et coalitions formels et informels afin de nous acquitter de nos fonctions d'importance vitale pour les familles. Ce faisant, l'accent sera mis en particulier sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans les opérations des organisations non gouvernementales axées sur la famille.

En conclusion, nous, soussignées, organisations non gouvernementales internationales, attendons avec confiance l'aube de l'Année internationale de la famille. Nous souscrivons à son but ultime, soulignant l'importance de la valorisation de qualités telles que la compassion, le partage, la solidarité et la responsabilité, le respect mutuel et la tolérance, afin de promouvoir la plus petite des démocraties au coeur de la société, qui apporte une contribution unique à la réalisation de la paix durable dans le monde.
